

Réaliser un audit énergétique réglementaire en maison individuelle (Audit obligatoire)

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

590 € par participant

Soit 708 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Pour les maisons individuelles :

- les bureaux d'études et entreprises qualifiés « Audit énergétique en maison individuelle » (qualification OPQIBI 1911) ; les sociétés d'architectures et architectes inscrits à l'ordre et ayant suivi une formation ;
- les entreprises certifiées « RGE offre globale » ;
- les diagnostiqueurs immobiliers certifiés* avec et sans mention (attestation délivrée par un organisme de certification et ayant suivi une formation d'audit)

*Jusqu'au 31/12/2023, les diagnostiqueurs certifiés DPE avec ou sans mention doivent avoir suivi une formation pour la réalisation de l'audit énergétique, être assuré et obtenir une attestation d'un organisme de certification. À partir du 1er juillet 2024, les diagnostiqueurs devront justifier des critères de compétences définis dans un décret en préparation et seront soumis à certification auprès d'un organisme

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet (Mozilla, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts en thermique et ingénieurs

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

La formation répond aux objectifs suivants :

- être capable d'intégrer les problématiques d'une enveloppe performante : existant, usage, hiver/été ;
- connaître les solutions techniques en vue d'une performance de l'enveloppe spécifique au projet de rénovation ;
- connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies liés à l'environnement et au programme fonctionnel du projet ;
- choisir l'outil d'aide au projet de rénovation thermique adéquat : leurs avantages/inconvénients en fonction d'objectifs visés ;
- savoir formuler des scénarios de rénovation de l'enveloppe appropriée et intégrer la rénovation par étapes ;
- définir la typologie des systèmes installés dans le bâtiment (notamment le type de ventilation et le type de production de chaleur.) ;
- adapter/proposer les solutions d'équipement et des types d'intervention grâce aux scénarios de simulation de l'enveloppe ;
- connaître les aides financières liées à ce type de travaux pour les particuliers ;
- savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions du projet par étapes en fonction des différents paramètres (notamment le besoin initial du client, le financement, le diagnostic du bâtiment, la valeur patrimoniale) ;
- savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage : monter un argumentaire pédagogique ;
- aborder la méthodologie de l'audit ;
- former sur les meilleures techniques disponibles
- recueillir et analyser les informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment ;
- préparer la visite sur site et identifier les points de blocage ;



**PROGRAMME****JOURNÉE 1 : TECHNOLOGIE DE L'ENVELOPPE ET DES ÉQUIPEMENTS****Rappels techniques**

La typologie des constructions, humidité dans les bâtiments anciens

La thermique du bâtiment

La thermique des bâtiments

Les grandeurs physiques thermiques

Les différents modes de transferts thermiques

Les principes des calculs de déperditions par les parois

Les sources de différences entre consommations conventionnelles et mesurées

L'enveloppe du bâtiment

Les matériaux de construction

Les défauts d'étanchéité à l'air et la mise en oeuvre des isolants

Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de

l'enveloppe du bâtiment

Les systèmes : Les réseaux de chaleur, équipements techniques

Les fondamentaux de l'aération et de la ventilation

Les principaux équipements individuels

Les systèmes de pilotage et régulation

Les défauts de mise en oeuvre des installations

Les technologies innovantes

Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

Les organes de chauffage

Les équipements en énergies renouvelables : solaire, photovoltaïque, PAC, bois, géothermie ;

JOURNÉE 2 : L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE**L'audit énergétique réglementaire**

Généralités sur l'audit réglementaire

La réglementation



Distinction entre audit réglementaire et incitatif
Les objectifs de l'audit réglementaire
Les modèles de rapport
La méthodologie de l'audit énergétique
La préparation et l'identification des points sensibles
Le périmètre de l'audit
La visite et l'analyse du comportement des usagers
L'analyse des factures énergétiques
La réalisation de plan
Dresser l'état des lieux initial
Les recommandations d'amélioration et arbitrage
La prévention des pathologies et interfaces
La sortie du statut de passoires thermiques
La méthodologie étape par étape
Le chiffrage des travaux
Les aides aux travaux
Exemple de saisie avec un logiciel d'audit
Le contenu du rapport de synthèse

**VALIDATION**

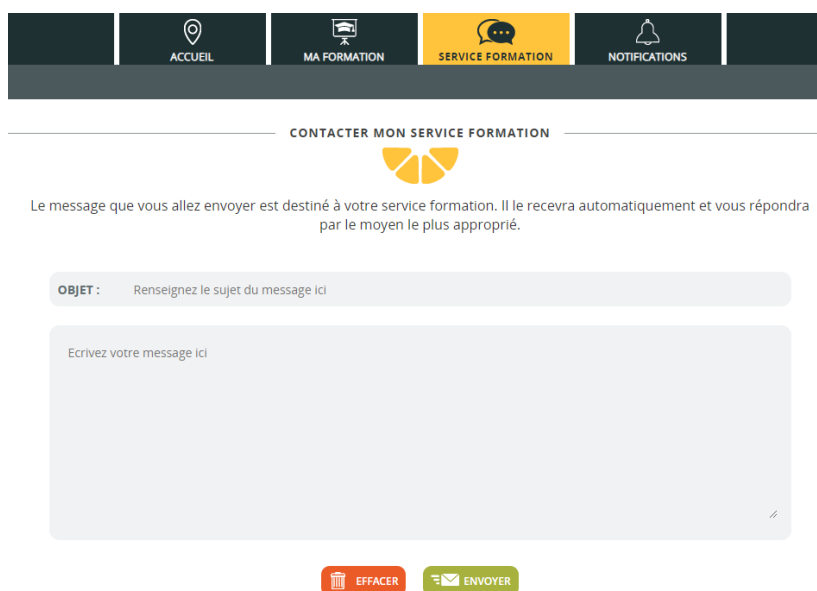
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.